

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LES CONSEILS DONNÉS PAR LES MINISTRES DU QUÉBEC

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre lequel ne peut ignorer que deux de ses collègues du cabinet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État du Québec, ont rompu la solidarité ministérielle et se sont publiquement rangés du côté de ceux qui réclament une action immédiate contre le chômage, en même temps que des modifications au budget gouvernemental. Est-ce que le premier ministre va suivre leur conseil, ou va-t-il leur demander de démissionner?

● (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition a une curieuse conception de la rupture de solidarité ministérielle. Les ministres en question, et quelques députés de l'arrière-ban aussi je pense, ont signé une lettre profitant de la proposition faite par le ministre des Finances à Toronto pour lui demander d'apporter certains correctifs. Pour citer l'allocation du ministre des Finances faite à Toronto le 25 janvier, il disait;

Cela ne minimise en rien l'importance des ressources très considérables que le gouvernement consacre à la création d'emplois dans le cadre budgétaire existant. La modération budgétaire n'empêche pas et n'empêchera pas le gouvernement de prendre des mesures bien précises pour augmenter la croissance, la productivité et les investissements.

Si certains membres de notre caucus ont décidé de suggérer quelques mesures précises en ce sens, cela, madame le Président, ne me paraît pas du tout violer la solidarité ministérielle non plus que la solidarité du caucus.

M. Crosbie: Niaiserie!

LA RESPONSABILITÉ DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre vient de mentionner deux ministres absents tous deux aujourd'hui d'ailleurs, dont l'un en particulier détient un portefeuille très important au sein du cabinet. Il a aussi parlé de façon désobligeante d'une poignée de députés de l'arrière-ban—ils sont huit en l'occurrence—ce qui nous fait un total d'au moins dix personnes qui critiquent la politique du gouvernement et refusent de donner leur appui à la politique budgétaire du gouvernement comme le veut la tradition.

Le premier ministre nous amène à nous demander si les députés qui n'ont pas respecté la discipline de parti ou les ministres qui ont failli à la solidarité gouvernementale agissent ou non au nom de la solidarité ministérielle. Je tiens à signaler au premier ministre que deux titulaires de portefeuilles importants ont fait des déclarations sur le budget, dont le ministre des Finances ici même vendredi qui a dit ceci:

Il serait tentant, mais téméraire à mon sens, d'employer des palliatifs, des expédients, pour donner l'impression d'agir alors qu'en fin de compte, cette solution ne ferait qu'aggraver la situation.

C'est le ministre des Finances qui parle.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre d'État et au moins huit de leurs collègues—nous ignorons combien d'autres au sein du caucus libéral s'opposent eux aussi à la politique du ministre des Finances—estiment qu'il faut absolument prendre des mesures pour remédier au problème du chômage dans l'industrie de la construction de logements et parmi les jeunes. Ces mesures doivent être prises immédiatement car on ne peut pas attendre les résultats d'une politique économique à long terme. Ce sont là deux positions diamétralement opposées sur le budget. Le premier ministre pourrait-il nous dire qui parle au nom du gouvernement en matière budgétaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense avoir répondu en ce qui concerne la solidarité des membres du cabinet. Le chef de l'opposition ne tient aucun compte des propos du ministre des Finances du 25 janvier que je viens de citer. On a pu, comme je viens de le dire, réclamer des mesures précises. Le chef de l'opposition essaie de détourner l'attention de façon onéreuse et de chercher noise à notre caucus. Qu'il s'occupe donc de régler les dissensions au sein de son propre caucus.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Plutôt farfelu comme explication.

M. Baker (Nepean-Carleton): Allan, tu ferais mieux de regarder autour de toi.

LA DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, dans ce cas, je voudrais demander au premier ministre si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, ce personnage tourmenté qui se manifeste plus qu'il ne le voudrait en réalité, parce que son ministre n'a pas le courage de se tenir sur la ligne de feu, s'exprimait au nom du gouvernement quand il a déclaré en réponse aux propositions particulières avancées par deux ministres du cabinet et par huit autres députés libéraux que les programmes qu'ils préconisaient, provoqueraient, éventuellement des difficultés bien pires. Est-ce là la position du gouvernement du Canada? Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances s'exprimait-il au nom du gouvernement quand il a rejeté catégoriquement la proposition émanant de deux ministres du cabinet et de huit députés libéraux?

M. Crosbie: Qu'en dites-vous, Pierre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, cela prouve une fois encore l'étroitesse de vue dont fait preuve le chef de l'opposition par rapport à ce texte. Il peut continuer son petit jeu.

● (1420)

Je puis lui affirmer que la lettre à laquelle il fait allusion, lettre précisant que le gouvernement suit la bonne voie sur le plan macro-économique et qui préconise certaines mesures particulières dont le ministre des Finances a parlé, appuie la position défendue par ce dernier.